

Lettres de Chevalier
de l'Ordre milit.^o de
S^t-Louis, en faveur
du S^t. de la foye

Louis, par la grâce de

Chef Souverain, Grand-Maitre et Fondateur de l'Ordre mil.
au S^t. Charles Antoine, Francaire de la foye
des maïques de distinction, et considération des services qu'il

Nous avons cru que nous ne les pouvions faire d'une manière
S^t-Louis, institué par l'Édit du mois d'Avril 1693. Etant bien
A ces causes, et autres à ce nous mouvans, Nous avons ledit
ordonné et établi, faisons, constituons, ordonnons et établissons
dudit titre de Chevalier, aux honneurs et prérogatives qui y sont
sur l'estomac une Croix d'or émaillée, suspendue à un petit ruban
dudit Ordre, sans y contrevenir directement ni indirectement, et
à pour le bien et utilité dudit Ordre. Si donnons en mandement
faire reconnoître ledit S^t. de la foye
après toute fois qu'il aura prêté le serment requis et accoutumé.
contre-signé par notre Conseiller-Secrétaire d'Etat, et de nos Con-
seillers-Intimes le jour de Septembre l'an de grâce mil six

Le Roi de France et de Navarre,

S^t.-Louis: A tous cœux qui ont présentée Lettre devant; Salut. Etant bien aise de donner
une Commande: dant le reg^t. d'Inf^{ie}. de Lorraine
depuis vingt six ans pendant lesquels il a fait deux campagnes

plus honorable, qu'il l'admettant au nombre des Chevaliers de l'Ordre militaire de
des services ci-dessus, et qu'il professe la Religion Catholique, Apostolique et Romaine,
le Roi Antoine François de la Roche
présentée signée de notre main, Chevalier dudit Ordre de S^t.-Louis. Pour par lui jouir
de son, et sur laquelle il y aura l'image de S^t.-Louis, à condition d'observer les Statuts
ordonnés à notre Cour toutes les quantes fois Nous le lui ordonnerons pour notre service
des Grands-Croix, Commandeurs et Chevaliers dudit Ordre militaire de S^t.-Louis, de

Chevalier dudit Ordre, de tous cœux et ainsi qu'il appartiendra,
de quoi Nous avons signé de notre main ces présentes, que Nous avons fait
vis et financer, avant les départemens de la guerre. Donné à Versailles
quatre-vingt six et de notre règne le treizième.

Collis

Par le Roi, Chef Souverain, Grand-Maître et
Fondateur de l'Ordre militaire de S^t.-Louis.

Mars 1744

Le Roy
Le Duc
Le Comte
Le Marquis
Le Baron
Le Chevalier
Le Seigneur
Le Noble
Le Citoyen
Le Bourgeois
Le Laboureur
Le Cultivateur
Le Manufacturier
Le Commerce
Le Citoyen
Le Bourgeois
Le Laboureur
Le Cultivateur
Le Manufacturier
Le Commerce

De la part de la

Assemblée Nationale

pour la présente année, par nous Secrétaire général, Greffier et Garde des Archives dud. Ordre. A Versailles le 28. Septembre 1786.

Melin

Enregistrés sur le Registre
pour la présente année, par nous Secrétaire général, Greffier et Garde des Archives dud. Ordre. A Versailles le 28. Septembre 1786.